

COMPTE RENDU SOMMAIRE

Réunion du Conseil Municipal

12 décembre 2016

Présentation par Monsieur DUPUY, technicien rivière au SIMAL, du projet de restauration de l'espace de mobilité de l'Adour.

N°2016_12_1 APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 11 OCTOBRE 2016

Considérant l'absence d'observation, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte le compte rendu de la séance du 11 octobre 2016.

N°2016_12_2 VALIDATION DU PROJET DE RESTAURATION DE L'ESPACE DE MOBILITÉ DE L'ADOUR

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

Article 1 : APPROUVE la délimitation de l'espace de mobilité admissible de l'Adour,

Article 2 : APPROUVE les modalités de gestion applicables à l'intérieur de cet espace :

- Maîtrise de la constructibilité sur les parcelles aujourd'hui non construites, afin d'éviter la vulnérabilité (pas de nouveaux enjeux intéressant la sécurité publique ou l'intérêt général),
- S'ils existent, traduction de cette mesure dans les documents d'urbanisme,
- Mise en place ou maintien des protections de berge uniquement en cas de menace d'enjeux territoriaux,
- Maintien ou poursuite des actions d'entretien telles que définies dans les DIG (Déclarations d'Intérêt Général).

Article 3 : APPROUVE les principes généraux du programme d'actions.

N°2016_12_3 MISE EN PLACE DU RIFSEEP – CONVENTION D'ACCOMPAGNEMENT AVEC LE CDG40

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

- DECIDE d'autoriser Monsieur le Maire à signer, avec le CDG 40, la convention relative à l'accompagnement par le CDG40 des collectivités et établissements publics locaux dans la mise en place du RIFSEEP.

N°2016_12_4 REGIME INDEMNITAIRE – MISE EN PLACE DU RIFSEEP ET DISPOSITIF TRANSITOIRE

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, DECIDE :

1 - D'instituer l'IFSE au profit des cadres d'emplois des agents de la commune de Cazères-sur-l'Adour concernés par cette prime dans les conditions ci-après :

Cadres d'emplois bénéficiaires :

- Attachés territoriaux
- Adjoints administratifs

Pour la mise en place de l'IFSE, des groupes de fonctions, par cadre d'emplois, sont créés sur la base des critères suivants :

- Le niveau d'encadrement
- Le niveau de responsabilité des postes (coordination,...)
- technicité
- Les sujétions particulières

2 – D’instituer, dans les conditions suivantes, le régime indemnitaire pour les cadres d’emplois exclus à ce jour du bénéfice de l’IFSE

Cadres d’emplois bénéficiaires :

- Adjointes techniques

Primes concernées :

- l’indemnité d’administration et de technicité pour les cadres d’emplois d’adjoint technique.

Des groupes de fonctions, par cadre d’emplois, sont créés sur la base des critères suivants :

- Le niveau d’encadrement
- Le niveau de responsabilité des postes (coordination,...)
- technicité
- Les sujétions particulières

Pour le cadre d’emplois des adjointes techniques, les montants maxima annuels seront calculés sur la base de l’indemnité d’administration et de technicité (mesure transitoire).

- Les indemnités versées aux agents à temps non complet seront calculées au prorata de leur temps de travail hebdomadaire ;
- les taux des indemnités évolueront dans les mêmes conditions que la rémunération des fonctionnaires, dans la limite des montants maxima réglementaires ;
- ces indemnités seront versées annuellement ;
- Le Maire est chargé de fixer, par arrêté, le montant individuel attribué à chaque agent en fonction des critères suivants:
 - Le niveau d’encadrement
 - Le niveau de responsabilités
 - Les sujétions particulières liées à certains postes (travail le dimanche, les jours fériés...)
 - Le grade détenu par les agents
- Le régime indemnitaire, pendant les congés pour raison de santé, sera versé aux agents dans les conditions suivantes :
 - En cas de maladie ordinaire, le régime indemnitaire est suspendu ;
 - Pendant les congés annuels et les congés pour maternité, paternité et d’accueil de l’enfant ou d’adoption, le régime indemnitaire est maintenu intégralement ;
 - En cas de congés de longue maladie, longue durée et grave maladie, le régime indemnitaire est suspendu ;
 - En cas d’accident de service, de trajet ou de maladie professionnelle, le régime indemnitaire est maintenu intégralement ;
- La présente délibération prend effet à compter du 9 décembre 2016.

N°2016_12_5 CDG 40 – ADHESION GROUPEMENT DE COMMANDES « ZERO PHYTO »

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l’unanimité, DECIDE :

- **D’adhérer** au groupement de commandes permanent relatif aux opérations de préparation, de dévolution et d’exécution de marchés publics et accords-cadres intervenant dans le champ des acquisitions, d’entretien et de maintenance de matériels alternatifs au désherbage chimique en vue d’atteindre l’objectif du « Zéro phyto ».

N°2016_12_6 RECHERCHE DE LEGIONNELLES

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l’unanimité des membres présents, décide de renouveler, pour l’année 2017, le contrôle de recherche des légionnelles pour les installations des douches aux vestiaires de l’ensemble sports et loisirs et au stade du Tremblant.

Le coût s’élève à 212,83 € HT par installation, soit un total de 425,66 € HT.

N°2016_12_7 COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS GRENADOIS – MODIFICATION DES STATUTS DANS LE CADRE DE LA REFORME TERRITORIALE

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE** les nouveaux statuts de la Communauté de Communes du Pays Grenadois à compter du 1^{er} janvier 2017 dans le cadre de la réforme territoriale.

N°2016_12_8 COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS GRENADOIS – APPROBATION DU RAPPORT DE LA COMMISSION LOCALE D'ÉVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE** le rapport de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées de la Communauté de Communes du Pays Grenadois,
- **VALIDE** les Attributions de Compensation 2016 mentionnées au tableau ci-dessous :

COMMUNES	A.C. 2016
ARTASSENX	14 034.82 €
BASCONS	11 740.52 €
BORDERES	125 278.59 €
CASTANDET	- €
CAZERES	52 667.10 €
GRENADE	163 801.98 €
LARRIVIERE	2 129.73 €
LE VIGNAU	7 465.15 €
LUSSAGNET	37 926.64 €
MAURRIN	10 856.61 €
ST MAURICE	- €
TOTAL	425 901.14 €

N°2016_12_9 COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS GRENADOIS – ADHESION AU SERVICE COMMUN D'INSTRUCTION DES AUTORISATIONS ET ACTES D'URBANISME

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité, DECIDE d'adhérer au service commun chargé de l'instruction des ADS mis en place par la Communauté de Communes du Pays Grenadois à compter du 1^{er} janvier 2017.

N°2016_12_10 COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS GRENADOIS – REVERSEMENT DE LA TAM

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **VALIDE** le principe de reversement à la Communauté de Communes de la totalité de la taxe d'aménagement perçue pour les dossiers d'urbanisme déposés à compter du 1^{er} janvier 2017 et situés :
 - Sur la zone d'activités de Guillaumet à Grenade-sur-l'Adour.
 - sur la zone d'activités du Tréma II à Cazères-sur-l'Adour.

N°2016_12_11 DEMANDE SUBVENTION – PARTICIPATION AUX FETES 2016 – VIREMENTS DE CREDITS

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré (Messieurs TRIGEARD et SOUS, membres du Comité des Fêtes, n'ayant pas pris part au vote), DECIDE :

1 - l'octroi de la subvention suivante :

- Comité des Fêtes : subvention fêtes 2016 : 1 800 €

2 - les virements de crédits afférents.

N°2016_12_12 DEMANDE SUBVENTION COMITE DES FETES – VIREMENTS DE CREDITS

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré (Messieurs TRIGEARD et SOUS, membres du Comité des Fêtes, n'ayant pas pris part au vote), **DECIDE** :

1 – l'octroi de la subvention suivante :

- Comité des Fêtes - subvention fonctionnement 2016 : 2 500 €

2 – les virements de crédits afférents.

N°2016_12_13 DEMANDES SUBVENTIONS DIVERSES

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, DECIDE de ne pas donner de suite favorable aux demandes de subventions suivantes ;

- Secours Catholique ;
- Twirling Club Grenadois ;
- La maison des associations pour le TELETHON.

N°2016_12_14 DEMANDE SUBVENTION BANDA LOS CRAIGNOS – VIREMENTS DE CREDITS

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **DECIDE** :

1 – l'octroi de la subvention suivante :

- Banda Los Craignos - subvention fonctionnement 2016 : 800 €

2 – les virements de crédits afférents.

N°2016_12_15 DEMANDE SUBVENTION LES CLOWNS STETHOSCOPIES – VIREMENTS DE CREDITS

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, DECIDE :

1 – l'octroi de la subvention suivante :

- Les Clowns Stéthoscopes - subvention 2016 : 30 €

2 – les virements de crédits afférents.

N°2016_12_16 DEMANDE SUBVENTION ASSOCIATION GYM DE LE VIGNAU– VIREMENTS DE CREDITS

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **DECIDE** :

1 – l'octroi de la subvention suivante :

- Association de Gym Volontaire de Le Vignau - subvention fonctionnement 2016 : 200 €

2 – les virements de crédits afférents :

N°2016_12_17 ADHESION A UN GROUPEMENT DE COMMANDES POUR « L'ACHAT D'ENERGIES, DE TRAVAUX / FOURNITURES / SERVICES EN MATIERE D'EFFICACITE ET D'EXPLOITATION ENERGÉTIQUE »

Le Conseil Municipal décide, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres, de confirmer l'adhésion de la commune de Cazères-sur-l'Adour au groupement de commandes pour « l'achat d'énergies, de travaux/fournitures/services en matière d'efficacité et d'exploitation énergétique » pour une durée illimitée.

DIVERS / INFORMATIONS

- **Travaux d'aménagement du bâtiment communal situé sur la place en bibliothèque.** La commission d'appel d'offres s'est réunie pour l'ouverture des plis. Les travaux s'élèveraient à environ 135 000 euros HT sans les options (140 000 euros HT avec les options). L'architecte est chargé d'étudier les offres avant l'attribution définitive.

- **Marché de Noël** : Monsieur le Maire donne lecture du courrier adressé par Madame DALGA, présidente de l'Atelier Loisirs et Créations.
- Monsieur le Maire informe que les plaintes déposées, auprès de la gendarmerie, après les dégradations perpétrées à l'ensemble sports et loisirs, aux ateliers municipaux et au local associatif de la banda Los Craignos, ont été classées sans suite.
- **TIGF** : Le rapport relatif au stockage de gaz de Lussagnet – année 2015 – a été adressé à la mairie.
- **SYDEC** : Réception du décompte définitif des travaux d'enfouissement quartier de la Gare : 41 551,01 euros (2 945,99 euros de moins que la prévision).
- **SYDEC** : les rapports relatifs aux contrôles des concessions gaz et électricité – année 2015, ont été adressés à la mairie.
- **Influenza aviaire** : Monsieur le Maire fait le point sur les mesures à appliquer.
- La carte postale de Mr et Mme Desblancs circule parmi les conseillers.
- Monsieur le Maire informe de la fin des travaux d'aménagement de la rue de l'Abbé Meyranx (tranche 2). Les travaux de mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics sont bien avancés.
- **Repas des aînés du samedi 07 janvier 2017** : accord des conseillers municipaux pour assurer le service.

L'ordre du jour étant clos, la séance est levée à vingt-deux heures trente-cinq minutes.

Fait à Cazères-sur-l'Adour, le 4 janvier 2017.

Le Maire,

Francis DESBLANCS